

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



68125
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/FMAB/17
22 juillet 1963

FRANCAIS

Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion préparatoire: Conférence des
ministres des finances sur la création
d'une Banque africaine de développement
Khartoum, 16-27 juillet 1963

ROLE EVENTUEL DES ARRANGEMENTS
TRANSITOIRES DANS LA PREPARATION DE PROJETS

KHAR-63-66

ROLE EVENTUEL DES ARRANGEMENTS
TRANSITOIRES DANS LA PREPARATION DE PROJETS

Dans une note sur les arrangements transitoires à adopter pour la période qui s'écoulera entre la signature de l'Accord et son entrée en vigueur, le Secrétaire exécutif suggère notamment que les arrangements transitoires pourraient "étudier et préparer..... une série de projets de développement à soumettre à la Banque lorsqu' elle entrera en vigueur" (E/CN.14/FMAB/7,II B (e)).

Cette suggestion ayant donné lieu à quelques malentendus, la présente note a pour objet de donner quelques précisions et d'analyser certaines des objections élevées au cours des débats de la Commission du Siège et des arrangements transitoires.

En premier lieu, il faut préciser que la proposition du Secrétaire exécutif envisagé l'étude détaillée de projets propres à faciliter la tâche de la Banque lorsqu'elle commencera d'exister. Cependant, il serait peut-être préférable de ne pas charger les arrangements transitoires de soumettre formellement des projets à la Banque. En outre, il convient de préciser que les arrangements transitoires n'ont nullement pouvoir d'engager la Banque, soit directement, soit indirectement. Il faut aussi préciser que les arrangements transitoires ne sont pas habilités à étudier l'ordre de priorité des projets et, en particulier, des besoins des divers pays. Il semble donc préférable qu'en ce domaine, les activités des arrangements transitoires portent plutôt sur des projets multi-nationaux propres à intéresser plus d'un pays que sur des projets nationaux. On pourrait citer en exemple, un certain nombre de types de projets qui entrent dans cette catégorie et font tous l'objet, dans les programme de travail de la CEA, d'un examen à un niveau plus général. Ce sont notamment:

- 1). La régularisation des cours d'eau et l'aménagement des bassins fluviaux intéressant au moins deux pays. C'est ainsi que des études préliminaires ont été effectuées sur l'aménagement des fleuves Sénégal et Niger et du bassin du Tchad. Elles révèlent les possibilités de développer en coopération l'irrigation, l'agriculture, l'énergie électrique, la navigation, le traitement des denrées alimentaires et certaines industries.
- 2). Le développement de la moyenne et de la grande industrie est possible à réaliser, à condition qu'il soit entrepris à l'échelon sous-régional, en vue d'une spécialisation internationale et de la création de débouchés plus étendus sans lesquels ces industries ne peuvent parvenir à un degré minimum de rentabilité. C'est ainsi que des études sont en cours sur l'établissement éventuel, dans un pays d'Afrique occidentale, d'une industrie sidérurgique qui pourrait alimenter un grand nombre de pays de l'Afrique de l'ouest. Des études similaires, actuellement en cours, portent sur certains produits chimiques de base, et notamment sur la soude caustique, l'acide sulfurique, l'ammoniaque et les engrais. Des études ont également été entreprises en matière d'industries mécaniques, notamment sur l'assemblage des véhicules, la production d'outils agricoles, de certains types de machines et de matériel pour la construction des routes. Il en va de même pour certains matériaux et éléments de construction, notamment pour le ciment et les installations sanitaires. D'ici le début de l'année prochaine, la CEA enverra en Afrique de l'ouest, de l'est, du centre et du nord des missions de recherche chargées d'étudier les possibilités de développement industriel à l'échelon sous-régional. Ces missions feront sans doute apparaître un certain nombre de possibilités qui à première vue sembleront réalisables et qui, ultérieurement, exigeront des études plus approfondies sur leurs possibilités de réalisation.
- 3). Les études déjà effectuées dans le domaine des transports routiers et ferroviaires montrent la nécessité du développement à l'échelon sous-régional et, au stade suivant, d'examen beaucoup plus détaillés de projets déterminés.

4). La CEA procède, en collaboration avec l'UIT, à l'élaboration de plans visant à établir un réseau de télécommunications en Afrique. Là encore, il faudra, au cours de la prochaine étape, étudier de plus près des circuits déterminés.

5). La liste qui précède est loin d'être complète. Il est certain, cependant, que l'examen de projets multi-nationaux de cette nature est conforme aux objectifs mêmes de la Banque.

On a objecté que l'examen des projets prenait beaucoup de temps, plusieurs années parfois. Mais ce que cette constatation semble indiquer, c'est la nécessité d'intensifier encore et sans retard les efforts en ce sens.

On a également fait valoir que l'examen des projets était coûteux. Cela est exact et il est bien évident que la portée des arrangements transitoires dans leur ensemble (dont l'examen des projets sera l'élément le plus coûteux) doit être adaptée aux possibilités des pays africains. Mais il convient de souligner que les contributions que l'on peut attendre du Fonds spécial et du Programme d'assistance technique des Nations Unies seront sans doute destinées en premier lieu à l'étude de projets.

On s'est également demandé pourquoi il fallait que les arrangements transitoires participent à l'étude de projets, étant donné les activités déjà en cours dans ce domaine. L'expérience a montré que les pays qui dispensaient leur aide à titre bilatéral éprouvaient parfois des difficultés à trouver des projets suffisamment au point. Le Fonds spécial des Nations Unies est à la recherche de nouveaux projets en Afrique, notamment en matière d'industrie, de transports et de formation. La CEA se propose d'intensifier ses efforts en vue d'aider les gouvernements à mettre sur pied des projets qui rempliraient les conditions requises pour être soumis au Fonds spécial, mais il est certain que l'on obtiendrait des résultats plus rapides si l'on pouvait consacrer davantage de ressources à cette fin, notamment dans le cadre d'un organisme africain en contact étroit avec les gouvernements. On a également fait valoir que la CEA elle-même serait en mesure de faire le nécessaire. Or, la CEA envisage bien d'augmenter sa contribution, mais il ne faut pas perdre de

vue qu'elle opère nécessairement à un niveau plus général et que des études plus détaillées exigent des ressources supplémentaires, sous forme notamment d'équipes d'économistes, de techniciens et d'experts-comptables.

On pourrait donc peut-être conclure qu'en étendant l'objet des arrangements transitoires aux activités qui viennent d'être mentionnées, on apporterait une contribution supplémentaire considérable à l'étude détaillée des projets de caractère essentiellement multinational; cette solution aurait en outre l'avantage que les travaux seraient effectués par un organisme africain bien placé pour connaître parfaitement le point de vue des gouvernements africains. Il va sans dire, toutefois, que le Secrétariat de la CEA serait à la disposition des arrangements transitoires pour travailler en liaison étroite avec eux et leur communiquer les résultats de ses propres études.